

Accusé de réception de déclaration de la mise en place d'actes de télémédecine

Le: 24/07/2020 15:17:07

Conseil Régional de l'Ordre Vétérinaire Région Normandie

Le Conseil Régional de l'Ordre de la région Normandie atteste avoir reçu ce jour la déclaration de mise en oeuvre de la télémédecine du domicile professionnel d'exercice CALM, numéro de SIRET 838078509, situé 32-34 avenue Hocquart de Turtot 14800 Deauville.

Vétérinaire référent au sein de l'établissement:

grandcollot françois numéro ordinal 1004

Téléphone portable: 0607569860 Email: françois@calm-veterinaire.fr

Ce référent ordinal :

Se propose d'être le référent télémédecine du DPE ; il sera à ce titre l'interlocuteur de l'Ordre et s'engage à fournir les informations nécessaires à l'Ordre durant la phase expérimentale., Déclare mettre en pratique des actes de télémédecine dans le cadre de l'activité du DPE conformément au décret relatif à l'expérimentation de la télémédecine par les vétérinaires dudit établissement., Déclare que chaque vétérinaire du DPE effectuant des actes de télémédecine a contacté son assurance en RCP pour l'avertir de sa participation à cette phase expérimentale., Est informé que les règles déontologiques définies par le Code Rural et de la Pêche maritime s'appliquent aux actes de télémédecine et en particulier les obligations de permanence et de continuité de soins., Déclare avoir mis à jour ses CGFESV, S'engage à respecter les dispositions du décret relatif à l'expérimentation de la télémédecine par les vétérinaires et notamment à ce que les outils utilisés au sein du DPE disposent d'une qualité d'image et de son adaptée à la réalisation d'un acte de télémédecine

Liste des vétérinaires susceptibles d'effectuer des actes de télémédecine au sein du DPE

Nom	Numéro Ordinal
Grandcollot	1004
Maenza	35739

Type(s) de télémédecine envisagé(s) au sein du DPE:

Téléconsultation, Télésurveillance, Téléexpertise, Téléassistance, Régulation médicale